

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modifications des conditions d'exploiter d'un centre de récupération, tri, transit, regroupement, traitement de déchets métalliques et centre de dépollution de véhicules hors d'usage sur la commune de Marcilly (77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DRM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc OUSSELIN, PDG

RCS / SIRET

4	9	3	1	6	9	9	6	5	0	0	0	3	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Rubriques existantes à modifier : 2712.1 (E) surface de 1905m ² à 2365m ² et traitement de 3000VHU/an à 10560 VHU/an 2713 (E) surface de 1905m ² à 3570m ² NOTA: Rubriques existantes non modifiées 2718.1 : capacité de 25 tonnes (A) 2791.1 : capacité de 100t/j (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Site déjà en activité possédant plusieurs arrêtés préfectoraux d'autorisations et complémentaires en date du 6 juillet 1989, 16 septembre 2008, 9 juillet 2009, 12 septembre 2013, 4 mai 2016 .

La demande concerne une modification des conditions d'exploiter visant à augmenter les surfaces dédiées aux activités de récupération de VHU et de déchets métalliques non dangereux ainsi que le traitement (dépollution) d'un plus grand nombre de VHU. Le dossier de porter à connaissance déposé en cours d'instruction vise également à régulariser la situation de la société DRM sur le site (gestion des eaux pluviales, rétention des eaux incendies, augmentation des moyens de protection incendie).

Il convient également d'augmenter le périmètre clôturé du site ICPE afin d'intégrer les dispositifs de rétention, traitement et infiltration des eaux pluviales de ruissellement ainsi que l'accès à ce dernier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la demande de modification des conditions d'exploiter vise à régulariser la situation et augmenter les surfaces d'entreposages des principaux déchets collectés et augmenter la capacité de traitement des VHU compte tenu de la réalisation d'un nouvel atelier de dépollution et démontage comprenant 3 postes de dépollution.

L'objectif est notamment d'améliorer le process et les conditions de dépollution et de démontage des VHU sur le site. L'objectif est de répondre au cahier des charges "centre VHU".

Il est nécessaire à ce stade de mettre à jour les volumes et natures de déchets autorisés sur site et de revoir leur classement vis-à-vis des rubriques ICPE. Les modifications se font sur l'emprise actuelle déjà autorisée.

Il n'y aura aucun stockage de déchets sur l'extension envisagée. Il s'agit d'une extension du périmètre clôturé aux parcelles voisines au nord, nord-ouest et à l'est. À l'est le terrain est boisé. Au nord, il y aura le nouveau dispositif de rétention traitement des eaux pluviales. Au nord-ouest, site anciennement exploité par son propriétaire, il sera utilisé pour entreposer des véhicules de transports et bennes vides de la société DRM.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La zone d'exploitation existante est déjà aménagée et en phase d'exploitation.

Le nouveau bâtiment de dépollution a été réalisé.

Travaux restant à réaliser :

- bassin de 400m³ pour rétention des EP et confinement eaux d'extinction au Nord de la zone d'exploitation
- mise en place de bordures béton de 20cm en périphérie des aires basses de la zone d'exploitation : une tranche de 10 cm d'eau pourra être retenue sur zones basses de la dalle béton, soit sur une surface de près 5000m², la capacité de rétention sera de 500m³.
- station de traitement par nouveau décanteur séparateur hydrocarbures en aval du futur bassin et au nord-est de la zone d'exploitation
- Mise en place d'un bassin de filtration à sable et d'infiltration de 500m² des eaux pluviales traitées au Nord du site
- mise en place de 2 citernes réserves d'eau incendie de 240m³.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est déjà aménagé et en phase d'exploitation, il n'est pas envisagé la création de bâtiment ou de structures d'accueil des déchets complémentaires à celles déjà existantes sur le site.

Les activités consistent en de la collecte, du regroupement, du tri et de la préparation de déchets non dangereux métalliques avant mis en filières de recyclage. Les déchets métalliques proviennent du réseau traditionnel de la récupération : industries, agricultures, artisans, particuliers, filières automobiles, démolition. La zone de chalandise correspond essentiellement au département de la région Ile de France et départements limitrophes. L'aménagement du site : voies de circulations, zones d'entreposage, se fera tel que cela figure sur le plan d'aménagement joint en annexe 4.

Le fonctionnement du site se fera du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 8h à 12h. À leur arrivée les déchets sont contrôlés (visuel, radioactivité) et pesés sur un pont-bascule. Ils sont déchargés sur plusieurs zones dédiées selon leur nature. Les déchets sont ensuite manutentionnés sur le site au moyen de pelles mécaniques. Certains sont cisailés. Les expéditions de déchets depuis le site se font le plus régulièrement possible, par des véhicules terrestres à moteurs. Une 50ème de camions sont susceptibles de transiter chaque jour sur le site.

La société DRM est agréée pour ce site sous le n° PR770041D pour pouvoir récupérer et dépolluer des Véhicules Hors d'Usage. Les VHU proviennent de particuliers, de garages, de compagnies d'assurances et de fourrières. La collecte se fait essentiellement par les camions de ramassage de la société DRM et occasionnellement par les clients (particuliers, garage). La société DRM a investi dans de nouveaux équipements de dépollution et de démontage de VHU. Sur une journée de 7 heures de travail la société DRM est en capacité de dépolluer théoriquement 63VHU/jour. sa demande porte sur 40 VHU/jour soit 10560VHU/an. Un porter à connaissance avec demande d'autorisation ICPE est actuellement en cours, il comprend l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE - Aucune autre autorisation embarquée n'a été identifiée (IOTA, défrichement,...).

Dossier de porter à connaissance et de demande d'autorisation de modifications des conditions d'exploiter remis à la DRIEE et est en cours d'instruction.

Pas de nouvelles rubriques ICPE à Autorisation ni Enregistrement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site actuellement autorisé	26280m ²
Nouvelle surface du fait de l'extension aux parcelles cadastrales voisines 295 et 296	67850m ²
dont surface boisée	27000 m ²
Surface de la zone d'exploitation étanche et de gestion des déchets	22500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Borne Blanche
77139 MARCILLY

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9 ° 0 1 ' 5 3 " 92N Lat. 0 2 ° 5 3 ' 5 0 " 0E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Étude d'impacts possiblement produite au dossier initial de demande d'autorisation ICPE soit en 1989 soit 2009 par l'ancien exploitant. La présente demande concerne des modifications des conditions d'exploiter à savoir : -activité de transit, regroupement, tri de déchets non dangereux de la rubrique ICPE 2713 sous régime d'enregistrement et activité de récupération et dépollution de VHU ICPE 2712.1 sous enregistrement et agrément centre VHU

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type 1 : • Ru des Avenes (n° id : 110030214) à 4,7 km au SE ; • Bois d'Automne (n° id : 110020161) à 3,3 km au SO ; • Boucle de la Marne à Germigny l'Evêque (n° id : 110001156) à 4,2 km au SE. Type 2 : Boucle de la Marne à Germigny l'Evêque (n° id : 110001156) à 4,2 km au SE.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non situé en zone inondable Pas de PPRN sur la commune de Marcilly Pas de PPRT sur la commune de MARCILLY
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non référencé dans la base de données BASOL sur les sites et sols pollués mais référencé dans BASIAS (n°IDF7703550 et n°IDF7708465) Site industriel exploité depuis 1871. Diagnostic de pollution des sols réalisés en juillet 2020. Le site présente : - des pollutions significatives diffuses aux cadmium, cuivre, plomb et zinc et aux hydrocarbures totaux, - des pollutions significatives localisées en chrome, mercure, nickel, HAP, BTEX et PCB.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 forage à usage d'AEP sur la commune de Marcilly à 1 km au Nord Nord-Ouest 1 forage à usage d'AEP sur la commune de Puisieux à 1,27 km au Nord Deux forages AEP sur la commune d'Etrépilly à 1,9 km au Nord-Est ne sont pas situés en aval hydrogéologique.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - les Boucles de la Marne (identifiant FR1112003) classées au titre de la Directive OISEAUX, localisées à 4,8 km au SE ; - les Bois des Réserves, des Usages et de Montgé (identifiant FR1012006) classées au titre de la Directive HABITAT à 9,6 km à l'E du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable issue du réseau public AEP servant pour les besoins sanitaires du personnel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà aménagé et exploité. Maitrise des rejets aqueux : présence de déboueurs séparateurs d'hydrocarbures permettant de traiter les eaux pluviales de ruissellement d'eaux pluviales ; Obturateurs réseau en cas d'accident. Assainissement des eaux usées par fosse septique Rejets aqueux sur fossé Pas de rejet direct en cours d'eau ou au sein d'un milieu naturel protégé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone NATURA 2000 la plus proche est celle des Boucles de la Marne (identifiant FR1112003) classées au titre de la Directive OISEAUX, localisées à 4,8 km au SE. Le site dispose d'un dispositif de traitement des eaux pluviales de ruissellement. Pas de rejet direct en milieu naturel et du fait de la distance d'éloignement du site Natura 2000 aucune incidence n'est donc attendue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà aménagé, présence d'activités industrielles sur le site depuis 1871.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires sont traitées de façon autonome par fosse septique en l'absence de réseau communal collectif proche du site.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les apports et les expéditions de matières sur le site se font au moyen de véhicules de type camions poids lourds. Au maximum, il y a une 50ème de rotation de véhicules par jour qui sont susceptibles d'apporter ou d'évacuer des matières.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit est lié aux camions, aux chargements déchargements des déchets entrants et sortants, et surtout fonctionnement des équipements présents ; 2 presses cisailles. Pas d'industrie aux abords, mais tracteurs cultivant les terrains aux abords.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations sont liées à l'utilisation d'équipements tels presse cisaille et déchargements des déchets sur la dalle
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence uniquement sur le site d'un éclairage extérieur en période hivernale de 8h à 9h et de 17h à 18h .
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales de ruissellement sur les sols des aires étanches extérieures (voies de circulation, parking et aires de transit, tri, traitement des déchets) traitement par 2 débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures, présence d'obturateurs en cas accident. Les rejets se font sur fossé présent en bordure de route.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques issues des sanitaires dirigées vers une fosse septique
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité du site : récupération, transit, tri de déchets non dangereux métalliques et VHU avec la production de : - déchets de bureaux - déchets non dangereux et dangereux issues de la dépollution des VHU (huiles, filtres, batteries, pneus, ferraille, alu) - Déchets dangereux type : boues et eaux hydrocarbures issues de l'entretien des débourbeurs séparateurs

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans le rayon de protection d'un monument historique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est déjà en cours d'exploitation et autorisé au titre des ICPE. Il fait l'objet d'un usage industriel depuis 1871.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

pas d'autres ICPE à moins de 500m

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Protection des sols et eaux souterraines : la zone d'exploitation (voirie, parking, aires de transit de déchets, bâtiments d'activités) est déjà étanche au moyen d'une dalle de béton. Présence d'une couche géologique imperméable entre 1-10m.

Protection des eaux de surface: pas de rejet direct en cours d'eau, présence de dispositif de traitement des eaux : Débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures pour les Eaux Pluviales de ruissellement et fosse septique pour les eaux usées, rejet sur fossé présent sur site.

Site en zone non sensible du point de vue environnemental (pas de quartier d'habitations à proximité, pas de zone naturelle protégée).

Les équipements bruyant sont en retrait des limites de propriétés.

Présence d'arbres et d'aire végétalisée sur le site, site peu visible des voies routières proches.

Plan d'ensemble du site en annexe 4. L'ensemble des déchets produits sur le site est expédié dans des filières autorisées. Un porter à connaissance avec demande d'autorisation ICPE est actuellement en cours, il comprend l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le site est déjà aménagé, il n'est pas prévue d'extension sur de nouveaux espaces naturels. Les modifications ne portent que sur une augmentation des surfaces et capacités des équipements déjà existant. Les impacts sont faibles car le site présente un environnement peu sensible. Les rejets se font après dispositif de traitement et font l'objet de mesures de contrôles annuelles.

Les modifications envisagées ne sont pas susceptibles d'aggraver les impacts significativement sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Mise à jour du tableau de classement des rubriques ICPE concernant les activités du site et intégrant les modifications envisagées et demandées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



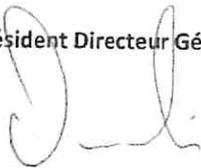
Fait à **Marcilly**

le, **21 juillet 2021**

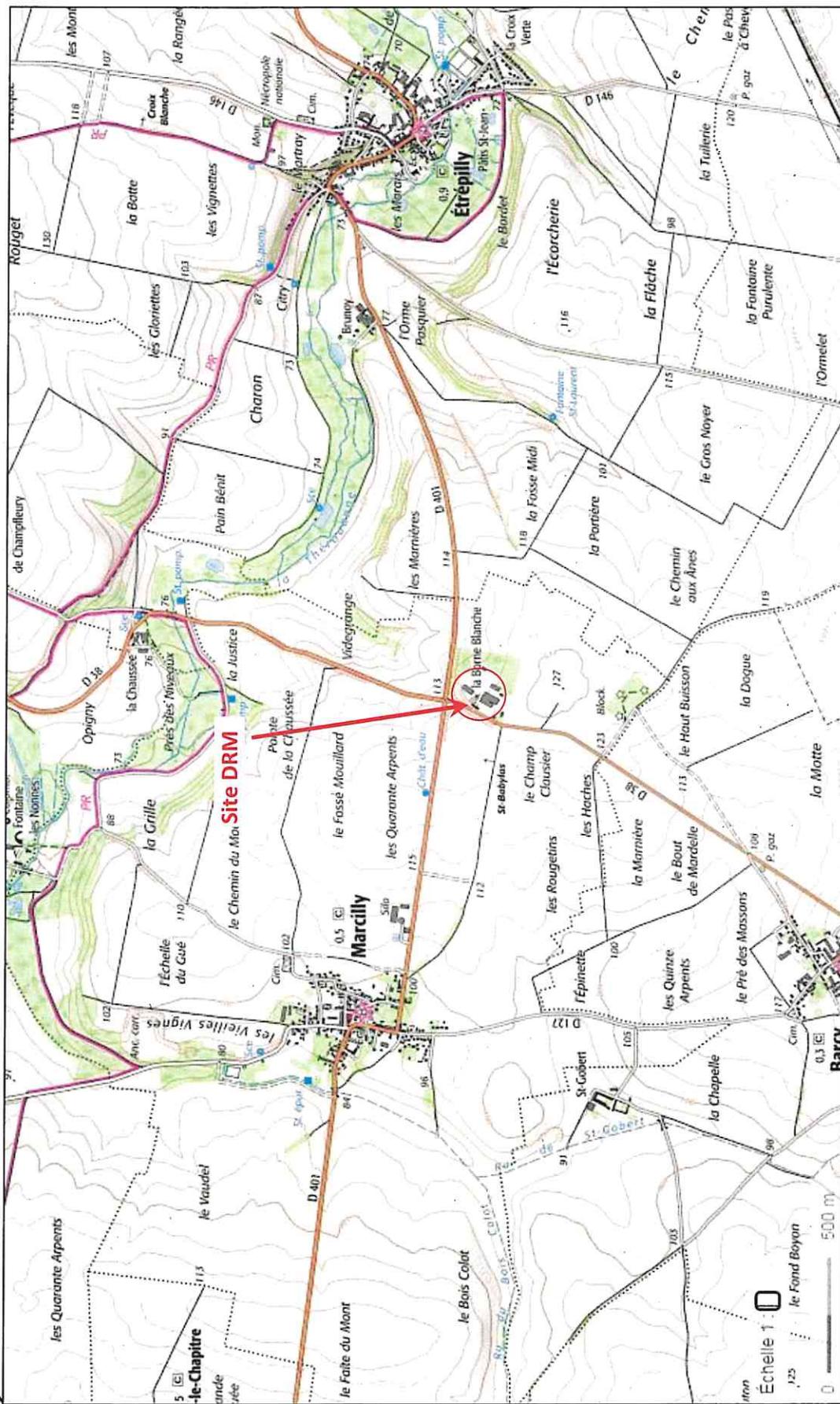
M. Marc OUSSELIN

Président Directeur Général

Signature



NORD
↑



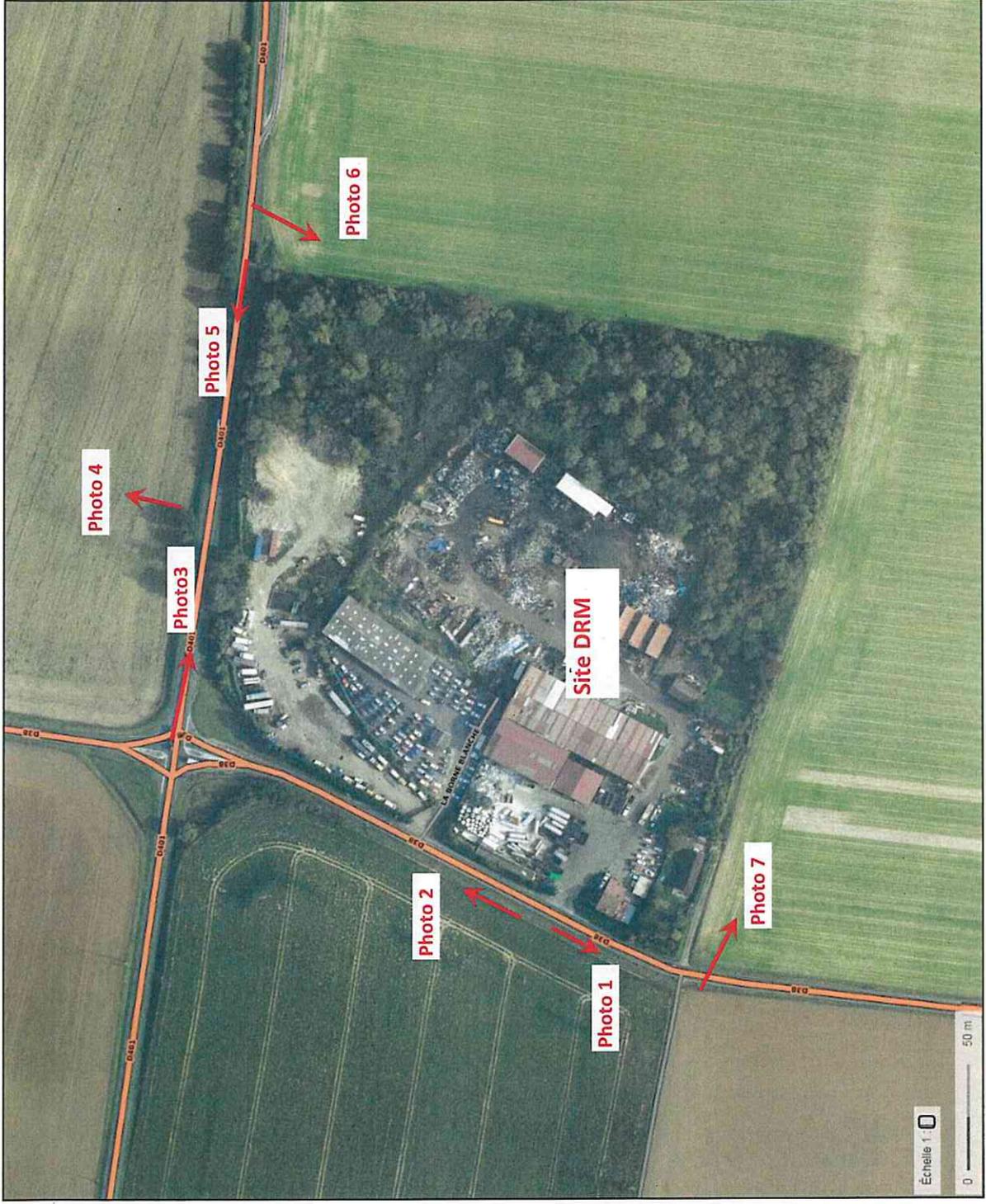
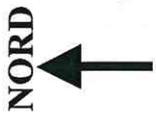
Fond de plan : www.geoportail.fr

Demande d'examen cas par cas

ASSYST Environnement

21/07/2021

Localisation des prises de vues sur fond cadastral et photographie aérienne de 2017 du site dans son environnement (source : géoportail.fr)



Vue depuis le côté Ouest



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Vue depuis le Nord

Depuis le Nord-Est



Photo 5

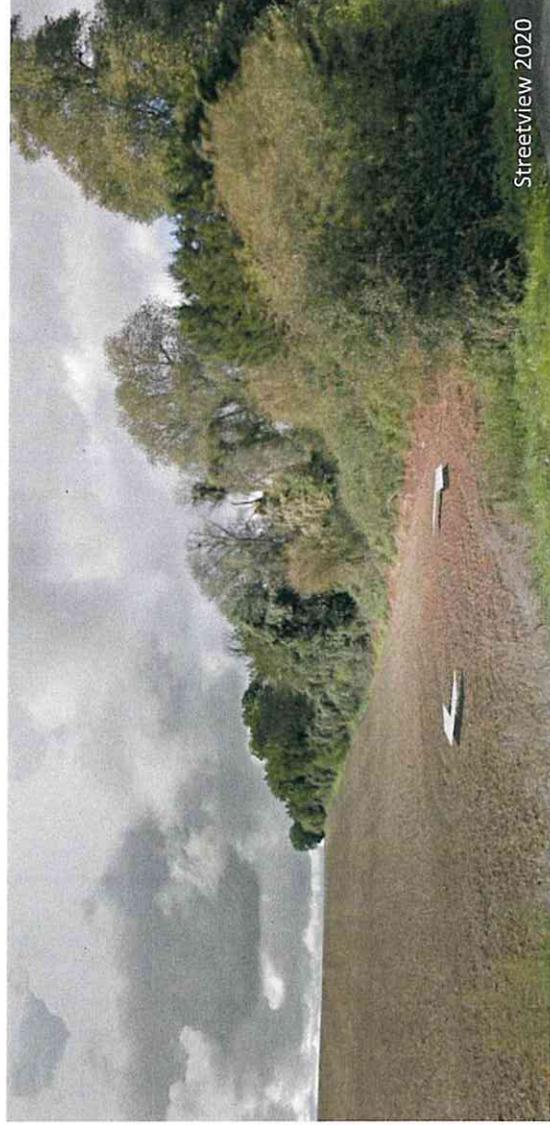
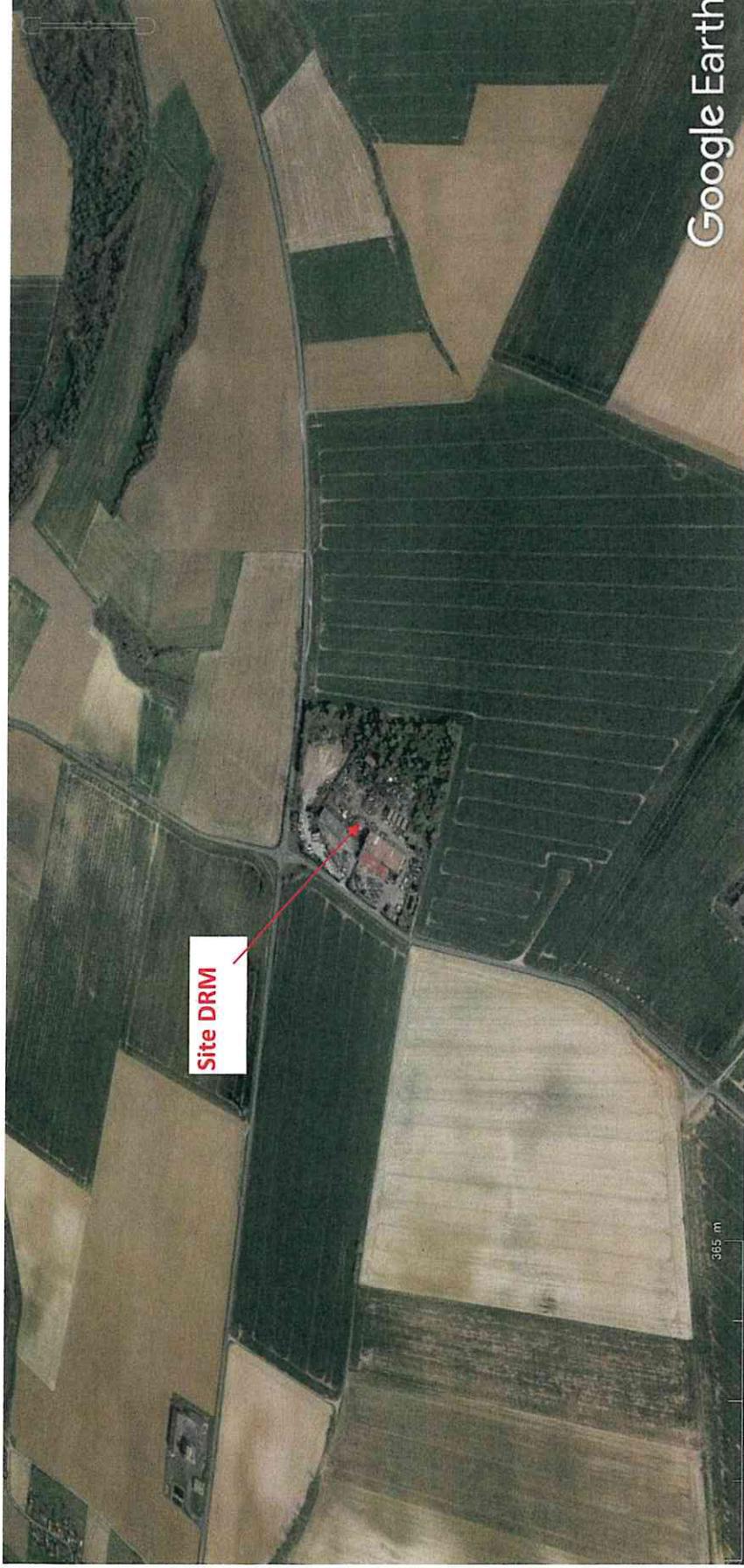


Photo 6



Vue aérienne du site dans son paysage lointain



Date de l'image satellite : 28/03/2020 (source Google Earth)

DRM

La Borne Blanche
77139 MARCILLY

Tél. 01 60 44 72 65

DOSSIER DE DEMANDE DE
MODIFICATIONS DES CONDITIONS
D'EXPLOITER
Plan d'ensemble des installations et
aménagement

Plan réalisé par :
ASSYST ENVIRONNEMENT
7 avenue Desirée
92250 LA GARENNE COLOMBES
Tel. 01 47 19 24 53 / Fax. 01 47 19 24 41

Date	10 juin 2022
Modification	5 (bassin EP)
Echelle	1/400 (hors annexes 05)
Source	fond de plan cadastral



Limite de parcelle cadastrale	Zone de transit des produits déchets
Bâtiments présents sur site	Bâtiments d'activité hors site
Réseau Enterrés (tracé présumé)	Réseau d'Eau Potable (tracé présumé)
Réseau d'Eaux Usées (tracé présumé)	Réseau d'Eaux Pluviales (tracé présumé)
Divers	
pentes / sens d'écoulement des eaux de ruissellement	voie de circulation 5m de large
Collecteurs d'Eaux Pluviales du site	Borne incendie
Borne incendie	Aspiration Eau incendie
Entendeur Perforé	Entendeur Perforé
300	Numéro de parcelle cadastrale

Annexe 6 Plan de localisation du site vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches (extrait carte IGN topographique, source géoportail.fr)
 DRM – site de Marçilly (77)

